

Les paysans : figure emblématique du développement durable ?

Catherine Aubertin*, Florence Pinton**

Parce que les sociétés paysannes (ou ce que l'on désigne comme tel) entretiennent directement des relations avec le vivant et avec le territoire, elles semblent, par nature, désignées à être des acteurs déterminants du développement durable.

En effet, les promoteurs du développement durable ont identifié dans la figure du paysan (de par sa position *in situ*, en situation sur le terrain en quelque sorte) un gestionnaire des ressources naturelles qui avait, qui a, ou qui devrait concilier les trois impératifs du développement durable : poursuivre la croissance économique, préserver l'environnement et promouvoir le social. Face aux dégâts de l'agriculture industrielle et mondialisée, il y a une volonté de relocaliser les activités, de les inscrire dans la durée et de postuler l'existence d'une harmonie entre logique paysanne et environnement à travers les savoirs locaux. L'exploitation agricole, qui permet de tirer des revenus de la terre et du vivant, tout en constituant un patrimoine à léguer aux générations futures, constitue une échelle pertinente d'appréhension et de valorisation de la nature. En effet, le développement durable n'est pas réductible à une affaire de gestion du vivant, il est également une affaire d'appartenance à la fois géographique et sociale.

Dans la tradition forgée par la sociologie rurale française, le paysan renvoie à des définitions élaborées par Henri Mendras dans *La fin des paysans* (1967) et dans *Sociétés paysannes* (1976). Le paysan s'y définit avant tout par son appartenance à une société paysanne relativement autonome par rapport à une société englobante dominée par la ville. Ces sociétés paysannes valorisent leur travail dans le cadre d'exploitations familiales et se réfèrent à la tradition, le fameux ordre éternel des champs, selon une logique de reproduction qui s'oppose à la rationalité économique

* Économiste. UR 168, pôle « politiques de l'environnement ». Centre IRD d'Orléans, 5 rue du Carbonne, F-45072 Orléans cedex 2

** Sociologue. UR 168, pôle « politiques de l'environnement »

moderne. Dans un article récent, Mendras a souligné le caractère contextuel de l'élaboration de cet idéal type paysan en rappelant qu'il avait été forgé par la sociologie rurale au moment où disparaissaient les paysans en France, comme si cela avait été nécessaire pour penser *a contrario* la figure de l'agriculteur moderne. On ne doit donc pas s'étonner de ce que le retour des paysans mis à la sauce du développement durable coïncide avec la critique des effets d'une modernisation de l'agriculture par trop réussie.

Cependant, cette histoire est propre à la France qui a constitué le prototype de la nation paysanne en Europe. On sait que les paysanneries sont multiples, au sein de chaque pays, au Sud comme au Nord, selon leurs histoires, leurs rapports avec le territoire et selon la place qu'elles occupent dans la construction de l'identité nationale. On peut donc douter que le terme de paysans soit de portée universelle et rende compte des réalités rurales de pays peu urbanisés, de pays où les producteurs agricoles n'ont pas façonné et occupé historiquement l'espace et la nature et où l'État nation ne s'est pas construit en référence à un soubassement paysan. Cela au point que dans beaucoup de pays, la figure du paysan n'est guère mobilisée quand il s'agit de répondre à des questions environnementales ou de politiques publiques. D'autres catégories sociales, comme les populations traditionnelles ou autochtones, jouent alors ce rôle. En bref, l'imaginaire paysan qui se perpétue en toute ambiguïté en France n'a pas d'équivalent dans d'autres pays. On peut donc se demander à quelle réalité historique correspond le terme de paysans dans les pays du Sud et quelle est sa pertinence pour décrire la réalité contemporaine.

Le point commun des paysans et de leurs avatars serait de pouvoir constituer une figure de bouc émissaire au gré de représentations fluctuantes et extrêmes. Ainsi, après avoir incarné la tradition et l'archaïsme, le paysan de la modernité est devenu exploitant (certains ont dit chef d'entreprise) et l'agriculture s'est industrialisée et délocalisée devenant pour de nombreux habitants des pays « développés » une composante de la société du risque évoquée par U. Beck (1992). Ce dénigrement persistant s'applique aux agricultures du Nord comme du Sud, qu'elles soient « modernes » ou « archaïques », productivistes ou de subsistance, qui ont en commun d'avoir mauvaise réputation par leurs pratiques. On dénonce ainsi le recours abusif aux pesticides et aux engrais, la perte de diversité, la pollution de l'eau pour les premières, et pour les secondes, leur responsabilité dans les processus de déforestation et d'érosion

Aujourd'hui, le développement durable requalifie les pratiques paysannes, les savoirs et les savoir-faire locaux et promeut la prise en charge de la conservation de la biodiversité par les populations elles-

mêmes. Il défend de nouveaux modes de concertation et une autre composante de la biodiversité : la diversité culturelle. Dans cette perspective, les paysans n'incarnent plus la routine mais le sens de la mesure. Ils ne témoignent plus d'un enfermement local mais d'un souci planétaire matérialisé par le développement de réseaux où s'échangent des informations et se créent de nouvelles solidarités. Cela se traduit, entre autres, par le recours de plus en plus fréquent à de nouvelles normes de production labellisées en fonction de critères internationaux.

Avec la rhétorique du développement durable, le Nord retrouve le Sud dans la réhabilitation du paysan pour son rôle dans le maintien de la biodiversité, ses relations avec le territoire et son inscription dans la durée. Cette re-présentation des paysans incarnant le développement durable semble s'imposer comme un beau conte que nous questionnons de plusieurs manières. Notre démarche de travail est d'apprécier si cette écologisation des pratiques marque le retour de la légitimité des logiques paysannes. Cela revient à savoir si cette nouvelle dynamique est favorable aux paysanneries ou au contraire accélère leur dilution face à l'expansion de la sphère marchande et de la science.

Nous nous appuierons sur trois pays (Brésil, Laos, France) pour répondre à nos questionnements.

Brésil : l'institutionnalisation des populations traditionnelles

Au Brésil, pays de colonisation, la figure du paysan est occultée par celle des *desbravadores* et des *fazendeiros*, ceux qui occupent le territoire, toujours plus vers l'Ouest. L'Amérindien, autochtone, est quant à lui, identifié à un être de nature dont le statut particulier le rend extérieur à ce débat. Le Brésil agraire n'a pas connu les formes européennes de la féodalité mais s'est construit sur un système de domination sociale, selon une hiérarchie maîtres, *agregados*¹ et esclaves, qui a interdit la formation d'une paysannerie. Le mythe de la frontière, l'avancée du front de colonisation et la prégnance d'une structure agraire extrêmement inégalitaire ont entravé la pérennisation de l'exploitation familiale dans la « conquête » de nouveaux territoires, en particulier dans les régions tropicales et subtropicales du Brésil. La grande majorité des familles rurales n'ont pas été en situation de réaliser « l'accumulation primitive », condition préalable de leur intégration au marché, ni même de se constituer comme citoyen, condition d'une expression politique locale (Jollivet, 2001a).

La toute récente création d'un Ministère du Développement Agraire (MDA) est à cet égard symptomatique de l'histoire de l'agriculture au

1. Bien que libres, ces travailleurs agricoles restent « agrégés », c'est-à-dire subordonnés au maître de l'exploitation agricole dans un rapport paternaliste.

Brésil, le sort des familles rurales échappant à la sphère de compétences et d'actions du puissant Ministère de l'Agriculture. La cohabitation de ces deux ministères est aujourd'hui révélatrice de deux projets divergents : d'une part, l'importance attribuée au secteur de l'agro-industrie comme fer de lance de la compétitivité brésilienne sur la scène internationale, de l'autre, la reconnaissance politique et sociale d'une agriculture familiale sur la base d'une diversification des économies locales. Un ensemble de mesures pilotées par le MDA et visant à appuyer l'agriculture familiale par l'accès au crédit, l'équipement et la formation a vu le jour en 1996 (PRONAF, programme national de renforcement de l'agriculture familiale), de même qu'un programme de certification des produits d'origine familiale destiné à promouvoir ces nouvelles filières. Cette inflexion récente en faveur de l'exploitation familiale ne peut en aucun cas signifier le retour d'un modèle social idéalisé proche du paysan, mais est révélatrice des débats contemporains au Brésil sur l'avenir du monde rural dans le cadre d'une politique nationale de développement durable. Certes, l'attention récente accordée à l'exploitation familiale témoigne de la mise en avant de certaines qualités intrinsèques portées par le développement durable en termes d'avantages comparatifs : coût et flexibilité du travail familial, technicité et identité culturelle, capacité d'innovation. Mais il s'agit surtout de redéfinir un modèle de réforme agraire et de répondre à un enjeu de justice sociale en apportant les conditions et les moyens de son succès. Cette redéfinition n'ignore pas non plus les questions soulevées par la crise environnementale. Elle doit d'une part répondre aux pressions internationales qui s'exercent sur le Brésil concernant la déforestation de l'Amazonie et le commerce du bois, et d'autre part, poursuivre son effort en termes d'appui et d'encadrement des exploitations familiales visant à stabiliser l'agriculture.

L'Amazonie subit depuis les années 70 une forte pression anthropique favorisée par une volonté politique d'occupation de la région et d'exploitation de ses ressources naturelles. Les fronts pionniers n'ont cessé de progresser, décrivant ce que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui un « arc de déforestation » induit par l'accroissement constant des surfaces défrichées. Ce processus est en partie attribué à l'arrivée continue de colons originaires de régions agricoles ou d'élevage, mais aussi à l'adoption de systèmes techniques incompatibles avec la reproduction de la forêt et des sols.

Devant la déforestation de l'Amazonie et la montée en puissance de l'enjeu de conservation de la biodiversité, ces colons – petits et grands – sont évidemment montrés du doigt au profit d'autres habitants de l'Amazonie, jusqu'alors ignorés voire méprisés. Amérindiens, *seringueiros*, *caboclos*, travestis de la figure écologique du paysan, entrent alors en scène. Ils sont rassemblés sous le vocable de « peuples de la forêt », symbolisant

une relation durable avec leur environnement forestier. Tout a commencé en réalité avec la lutte sociale des *seringueiros* (collecteurs de caoutchouc) de l'État de l'Acre sous la bannière du leader syndical Chico Mendes et dont l'aboutissement fut la création des premières réserves extractivistes (Pinton, Aubertin, 2000). Ce qui était d'abord un mouvement isolé et corporatiste allait acquérir une légitimité et une reconnaissance internationales, les revendications des *seringueiros* étant habilement traduites auprès du grand public comme une volonté de conserver la forêt amazonienne, dernière grande forêt tropicale supposée abriter une biodiversité menacée. Cette mise en convergence d'argumentaires écologiques et de préoccupations sociales peut être considérée comme le coup d'envoi de l'association « gestion durable des ressources / valorisation des pratiques locales ». Après les Amérindiens et les *seringueiros*, les communautés les mieux représentées politiquement sur le plan national et international s'engouffreront dans cette brèche pour faire valoir leurs pratiques et/ou revendiquer des droits fonciers en s'appuyant sur des modèles de développement alternatifs « socio-environnementaux ».

Ce mouvement trouvera toute son ampleur grâce à l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique (1992) qui prône la prise en compte des « savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales » dans la définition et la mise en œuvre d'un développement durable. Le Brésil est le pays qui a sans doute développé la législation la plus stricte en matière d'accès à ses ressources génétiques. Aussi, la question de la reconnaissance des savoirs est devenue indissociable de la lutte qu'il mène contre la biopiraterie (Lima, Bensusan, 2003). Dans cette perspective, les modes de vie traditionnels deviennent objets de conservation au même titre que la diversité biologique.

Dans le cadre du programme national de diversité biologique, les experts réunis à Macapá (Amazonie) en 1999 ont été confrontés à la nécessité de planifier l'usage et la distribution des terres amazoniennes. Ils ont recommandé, à la suite d'un considérable effort de synthèse des connaissances régionales, la création d'aires protégées sur la base d'un croisement des caractéristiques biophysiques des milieux visés avec la présence de populations locales reconnues à ce titre comme partenaires privilégiées de la conservation. En Amazonie, 22 aires prioritaires pour « les populations traditionnelles et les peuples indigènes » ont été ainsi répertoriées. Les règles de conservation sont définies en fonction des caractéristiques socio-économiques et culturelles des habitants dont l'adhésion au processus entérine juridiquement leur statut de « populations traditionnelles ». L'élaboration de ce principe de gestion locale permet ainsi de se référer à la tradition pour désigner les populations vivant en étroite relation avec le milieu naturel (Santilli, 2000), l'antériorité de l'occupation, l'origine ethnique ou l'histoire sociale n'étant

pas les facteurs discriminants. L'institutionnalisation de ce statut revient donc à regrouper des populations très hétérogènes dans une même catégorie dans la mesure où on leur reconnaît des pratiques de gestion durable des ressources et des milieux. Ainsi, les collecteurs de caoutchouc originaires du Nord-Est, les Amérindiens, mais aussi de petits agriculteurs migrants peuvent prétendre à ce statut.

À l'intersection de la conservation de ces espaces, du respect des identités et du droit des peuples, la question posée est bien celle de droits territoriaux. Ceux-ci peuvent prendre plusieurs formes selon les choix fonciers (approches de type patrimonial avec règles négociées et « responsabilisation » locale, cadastre identifiant les droits existants et leur donnant une valeur juridique, codification partant des pratiques locales pour les inscrire dans la loi, propriété d'État ou d'organisme de gestion forestière avec exclusion des populations, etc.). En échange de droits territoriaux, les populations concernées s'engagent, au moins en théorie, à produire des services environnementaux comme celui de la conservation de la biodiversité, qui n'étaient jusque là que des éléments de leur mode de vie. Elles acceptent en même temps le principe de restriction d'usage. Il est compréhensible qu'en Amazonie, de plus en plus de communautés locales soient séduites par ce nouveau type de contrat qui leur apporte à la fois une sécurité foncière et un accès à la citoyenneté.

L'enjeu pour les gestionnaires est de parvenir à valoriser économiquement les savoirs et les pratiques traditionnels afin d'éviter que les habitants n'adoptent les pratiques prédatrices des immigrants récents (exploitation minière du bois, de l'or, défrichements massifs pour l'élevage bovin, culture mécanisée du soja, etc.). Ce retournement de perception, cette « requalification » de savoirs forcément étioilés et fragilisés, passe alors par une reformulation de leur contenu. La « gestion participative », de plus en plus prônée dans le champ de la recherche/ action et mise en avant par les ONG rend compte de cette nécessité de produire de nouvelles normes en matière de gestion de ressources naturelles. Ces dynamiques témoignent d'un changement profond du rapport de ces sociétés marginalisées avec la modernité. Mais permettent-elles pour autant de confondre ces nouveaux acteurs avec la figure du paysan ?

LAOS : l'institutionnalisation de la marginalisation

Au Laos, la situation est sensiblement différente et l'on peut reconnaître une paysannerie diversifiée dans une société encore largement agricole et peu urbanisée. Selon le recensement de 1995 (NSC, 1997), 84,7 % de la main d'œuvre est employée par le secteur primaire et 17 % des habitants vivent en ville. Cependant, ou plutôt pour cela, les pratiques paysannes sont largement décriées au regard des représentations de la modernité,

du développement et de l'environnement. Dans des régions très peu peuplées (la densité moyenne du Laos est de 20 hab./km²) ces pratiques reposent dans leur grande majorité sur la fertilité naturelle de la forêt et sur l'abattis brûlis. Elles sont unanimement condamnées par une coalition qui regroupe les grandes ONG environnementales, les bailleurs de fonds, les intérêts industriels du bois et de l'énergie, et les préoccupations du gouvernement concernant les minorités ethniques et la sécurité intérieure.

Le Laos est traversé du Nord au Sud par la plaine du Mékong et les montagnes qui la surplombent se confondent avec la forêt. Comme au Brésil, les pressions internationales incitent le gouvernement à freiner la déforestation. Le bois étant l'un des principaux produits d'exportation et son exploitation étant confiée à des entreprises militaires, ce ne sont pas les grandes entreprises qui sont visées, mais les petits agriculteurs.

Les populations montagnardes vivent essentiellement dans les espaces forestiers du Nord où s'observe la plus forte déforestation. N'appartenant généralement pas à la famille ethnolinguistique dominante des Thai-Kadai (les *lao*, dits *lao des plaines*), elles sont désignées globalement comme « minorités ethniques » alors qu'elles regroupent plus d'un tiers de la population du pays. Elles se répartissent en de nombreux groupes : la famille ethnolinguistique môn-khmer est couramment appelée *lao des versants*, les familles ethnolinguistiques tibéto-birmane et miao-yao, *lao des sommets*. Bien qu'elles fassent appel à des systèmes agroforestiers très diversifiés et aux impacts écologiques très variables (Dufumier, 1996), leur recours à l'abattis brûlis est considéré sans distinction comme le mal absolu, car injustement assimilé à une simple déforestation. Par rapport aux *lao des plaines* qui disposent des outils et des surfaces nécessaires à la riziculture irriguée, ces populations montagnardes sont ainsi montrées du doigt, disqualifiées comme prédateurs de l'environnement, en tant qu'essarteurs, chasseurs de la faune sauvage, coupables de favoriser l'érosion et de gaspiller les ressources en eau. Faut-il ajouter qu'elles sont également accusées d'entretenir des foyers de guérilla et de cultiver l'opium ? On peut se demander alors si c'est la pratique de l'abattis brûlis qui est stigmatisée ou les populations qui s'y livrent. Les programmes de développement agricole semblent oublier que pratiquement tous les agriculteurs du Laos combinaient jusqu'à une date très récente activités forestières et activités agricoles. On peut considérer que l'opposition « *lao des montagnes* » et « *lao des plaines* » a été construite sur une vision ethnique prêtant peu d'attention à la complémentarité des espaces productifs.

Ici, il n'est pas question de réhabiliter l'habitant de la forêt. Au contraire, la propagande officielle exalte la figure du paysan de plaines

appartenant à l'ethnie majoritaire et pratiquant la riziculture irriguée pour le marché. Le développement et la défense de l'environnement ne passe pas par la promotion de l'agroforesterie traditionnelle locale mais par celle du modèle productiviste (intensification, recours aux intrants, semences sélectionnées). C'est l'agriculture intensive dans les plaines qui assurera le développement économique et la mise en réserve des forêts qui protégera la biodiversité. La protection des populations montagnardes, la reconnaissance de leur diversité et de leurs savoirs n'est pas à l'ordre du jour.

Le développement durable se traduit alors par une série de mesures juridiques et réglementaires destinées à multiplier les interdictions et à rejeter les paysans des montagnes dans l'illégalité. Une série de lois est édictée : loi sur la forêt (1996), loi sur la terre (1997), sur l'eau (1997), sur l'agriculture (1998), sur l'environnement (1999), etc. À chaque type d'espace est attribué une série d'interdictions (de cultiver, de chasser, de cueillir des produits forestiers, de cultiver, de ramasser du bois, etc.). 70 % des forêts sont classées en zone de protection et de conservation, 13 % du territoire est classé en zone de réserve de biodiversité. Une politique d'allocation foncière, destinée à encourager l'émergence d'un marché privé de la terre, attribue des lots individuels à chaque famille en définissant au sein des villages des zones consacrées à des usages définis. Zonage forestier, allocation et affectation des terres agricoles complètent le maillage du territoire (Aubertin, 2003).

L'opposition conceptuelle entre espace cultivé et espace forestier² – entre nature et culture – est consommée, l'interdiction de l'abattis brûlis et la limitation des zones de culture aux espaces non forestiers impliquent un recours à l'intensification que peu de familles pourront assumer. Il s'agit là d'une remise en cause brutale du mode de vie montagnard.

Au Brésil, comme au Laos, les politiques de conservation ont comme principal outil, si ce n'est comme objectif, le zonage du territoire national. Le maillage de l'espace amazonien engage en partie les populations forestières par la voie contractuelle en leur conférant des droits territoriaux. Il s'inspire des pratiques en place pour les reformuler en adéquation avec les principes de conservation. Au Laos, la situation semble inversée : l'affectation des terres repose sur un ensemble de réglementations qui, au nom de la conservation des écosystèmes, nie la diversité des pratiques humaines liées à ces forêts en rejetant dans l'illégalité une grande partie de leurs habitants.

2. Le terme de forêt renvoie à un espace situé en dehors de celui des activités humaines (Lescure, 1997).

Les institutions étrangères qui dispensent l'aide publique au développement s'intéressent curieusement peu aux impacts de ces politiques auxquelles elles contribuent. Il faut dire qu'elles y trouvent généralement leur compte. Les ONG internationales, comme le WWF ou l'UICN, défendent d'abord la faune sauvage et la démarcation des réserves de biodiversité. La Banque mondiale et le FMI cherchent à promouvoir la propriété privée et les exportations. Le PNUCID (programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) combat la culture de l'opium. Les bailleurs de fonds comme l'Union européenne, la BAD (banque asiatique de développement), les coopérations japonaise et suédoise, considèrent de leur ressort d'aider au zonage forestier et au financement de la politique d'allocation des terres.

Seul le PNUD a dès 1997 dénoncé les déplacements de populations des montagnes vers les plaines (Goudineau, 1997). De fait, il n'existe pas de relais nationaux, comme des ONG locales qui pourraient faire entendre la voix des populations. Les intérêts des populations sont censés être suffisamment représentés par les diverses organisations de masse du Parti : Unions des femmes, des jeunes ; les milices ; les syndicats, etc. En particulier, il n'existe pas de représentants ethniques (si ce n'est le « front d'édification nationale »), c'est-à-dire pas de support à des revendications identitaires qui pourraient prétendre à faire reconnaître une relation particulière à la Nature et rencontrer un soutien international. Au contraire de nombreux pays, les « communautés locales » ne sont pas montrées comme des écologistes spontanés, mais bien comme une ensemble indifférencié de prédateurs de l'environnement, menaçant les principales richesses nationales : le bois et l'eau pour l'hydroélectricité

France : les paysans du développement durable³

Historiquement placés au cœur de la ruralité, les paysans ont conservé une place centrale dans l'imaginaire de la société française, en particulier dans la mise en « pays » et en paysage de son espace rural. Selon les époques et les idéologies défendues, les discours ont constamment oscillé entre rejet et survalorisation de l'identité paysanne. Aujourd'hui, la rhétorique du développement durable les a enrôlés en leur conférant une fonction fondamentale dans la production, la conservation et la transmission du patrimoine naturel.

Symbolisant pour certains la faiblesse de la France de la III^e République, pour d'autres sa solidité, le paysan d'avant-guerre se caractérise par son souci de la constitution et de la transmission du patrimoine familial. Selon

3. Cette partie a été rédigée avec la collaboration de Pierre Alphandery (INRA - Évry).

Henri Mendras (1993) « *Ni la division du travail, ni la séparation de la production et de la consommation ni celle de la vie économique et de la vie familiale n'existent dans l'agriculture traditionnelle* ». Cette présomption d'irrationalité ne pouvait qu'alimenter la connotation dévalorisante portée par les modernisateurs de l'après-guerre sur le terme de paysan. Dans cette tradition de pensée, être paysan relevait d'un état quand devenir agriculteur revenait à choisir un métier et à s'intégrer par là au monde moderne. La vision développementaliste classique qui voit dans la disparition de la paysannerie et l'avènement de l'urbanité, une condition du processus de modernisation, reprend à son compte cette image dévalorisante en passant sous silence la très grande diversité de ceux qui se qualifient aujourd'hui de paysans. La vieille figure dichotomique chère à l'économie rurale, celle qui oppose la tradition à la modernité, le paysan à l'entrepreneur agricole, et qui confine celui-ci dans sa fonction essentiellement productive, reste tenace.

Pourtant, à partir des années 1980, les finalités de l'activité agricole sont reconsidérées par une proportion importante de chercheurs et d'hommes politiques, pour se muer progressivement, face à la transformation du monde agricole et à son corollaire, la désertification rurale, en une critique plus radicale du productivisme qui domine depuis plusieurs décennies au sein de la profession agricole. Déprise agricole, peurs écologiques (vache folle), nuisances environnementales (pollution et santé), réticences vis-à-vis du progrès technique tout azimut (risques) et enfin renaissance des campagnes (espaces résidentiels et cadres de vie) vont alimenter cette remise en cause. Les agriculteurs français sont interpellés face à leur rôle historique dans la continuité de celui des paysans, celui d'acteur dans les usages de l'espace agricole et rural, dans la construction des territoires, dans la production des paysages. Mais les qualités demandées en retour à ces néopaysans sont loin d'être stabilisées. On peut analyser leur versatilité en se référant aux attentes sociales et au discours professionnel, ces deux dimensions étant évidemment liées.

Jamais, selon de nombreux anthropologues, les habitants des « pays » de France n'ont eu des comportements aussi semblables, mais jamais les différences n'ont été autant revendiquées à travers la valorisation d'un patrimoine assurant « *la mise en scène du singulier* » (Bromberger, 1993). Dans la France de ce début de XXI^e siècle, l'image des agriculteurs reste largement associée à la défense de la diversité culturelle, écologique et territoriale, chère à la rhétorique du développement durable. Cette récurrence de l'évocation du ruralisme reste fréquente en politique et elle ne peut s'expliquer seulement par la démagogie. Elle est symptomatique de l'attachement d'une partie des Français à une conception patrimoniale et identitaire du territoire dans laquelle les paysans continuent d'occuper une place particulière, celle de producteurs

d'aliments qui prennent soin de l'espace qu'ils cultivent. Toutefois, cette hypothèse ne s'avère pertinente qu'en considérant dans le même temps que le paysan promu par le développement durable diffère notablement du paysan évoqué par Mendras. L'espace rural se présente en effet aujourd'hui comme le lieu où la société se pose symboliquement et matériellement les problèmes de son rapport à la nature (Jollivet, 2001 b), en termes de cadre de vie, de risques ou de patrimonialisation.

On assiste ainsi à un redécoupage de portions croissantes de cet espace en fonction d'objets naturels qui jouent un rôle important dans les relations sociales. Les nouvelles entités spatiales se fondent alors sur des cohérences de type écologique (habitats naturels, zones humides, bassins versants, nappes phréatiques, unités paysagères, etc.) indifférentes aux découpages administratifs ou politiques antérieurs. De nombreux dispositifs publics orientent ce découpage de l'espace : Mesures agri-environnementales (MAE, 1992), Contrats territoriaux d'exploitation (CTE, 1999), Réseau Natura 2000 (Directive Habitats, 1992-2004). L'écologisation de l'agriculture devient une donnée centrale du jeu social : les agriculteurs sont invités à produire des biens environnementaux qui répondent aux nouvelles normes. Ils sont intégrés, à travers concertations et controverses, à la dynamique environnementale. Le paysan du développement durable voit ainsi certaines de ses pratiques valorisées, normées et labellisées au regard de la gestion de la nature ou de la qualité des produits (Sainte Marie, 2003). Ces normes s'élaborent à travers un processus technique et institutionnel complexe, leur diffusion reposant essentiellement sur une démarche de contractualisation de l'exploitant.

Les exemples de la FNSEA et de la Confédération paysanne illustrent combien la rhétorique du développement durable peut être interprétée de manière différente en matière agricole. Les deux syndicats s'y réfèrent alors que leur vision est à l'évidence opposée, tant est manifeste le clivage entre agriculture « raisonnée » et agriculture « paysanne ». Ce ne sont pas seulement des conceptions politiques, techniques et sociales qui s'opposent, mais aussi des visions différentes des rapports entre le Nord et le Sud. Ainsi, la FNSEA des années 1990, bien que très attachée au triomphe d'une agriculture « compétitive », n'en a pas moins cultivé les références régulières aux valeurs « paysannes ». Elle a ainsi, à plusieurs reprises, mis l'accent sur le rôle des paysans dans l'entretien de l'espace et sur leur importance pour maintenir le tissu social rural organisé, reprenant l'idée qu'il n'y avait pas de « pays sans paysans ». Les propos tenus publiquement par ses représentants n'ont pas traduit pour autant une modification fondamentale de ses conceptions, mais ont par contre suscités de sérieux remous au sein de l'organisation syndicale. La FNSEA proclame désormais volontiers son adhésion à l'objectif du développement durable dont le référentiel est l'agriculture raisonnée.

Depuis 1987, la Confédération paysanne s'est donnée comme objectif de redéfinir le sens de l'activité agricole en privilégiant le maintien d'un fort tissu d'exploitations et une répartition équitable des aides publiques. Ce syndicat a prôné de nouvelles formes de production, ouvrant la voie à une « agriculture territorialisée » et donnant corps à un projet « d'agriculture paysanne moderne ». Le syndicat a aussi tenté de sortir du corporatisme en cherchant à intéresser d'autres catégories sociales, rurales ou urbaines, à son projet, en pointant les multiples conséquences du productivisme pour la qualité des produits, la pollution de l'environnement et l'entretien de l'espace. La montée des craintes liées aux pratiques de l'agriculture productiviste a peu à peu contribué à crédibiliser les thèses de la Confédération paysanne. Enfin, l'emprisonnement en août 1999 de l'un de ses membres, José Bové, rapidement transformé en figure charismatique du paysan rebelle, a propulsé le syndicat sous le feu de médias qui l'avaient jusqu'alors largement ignoré. L'écho suscité en décembre 1999 par la contestation des négociations tenues sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Seattle a concouru à faire sortir du seul champ des spécialistes des questions portant sur la politique agricole et les manières de produire des aliments sur la planète.

La réforme de la Politique agricole commune (PAC) à laquelle le gouvernement français, et plus spécifiquement la FNSEA, se sont opposés avec ténacité, accompagnera-t-elle ces changements d'orientation ? À partir de 2005, pour bénéficier du nouveau système d'aides découplé de la production et lié à des critères de qualité, l'agriculteur devra s'engager à respecter un certain nombre de mesures qui traduisent, à priori, une rupture consommée avec le productivisme et un pas vers le développement durable. Certains y voient même un cadre propice à l'aménagement du territoire et à l'avènement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Pour d'autres au contraire (Plagnol, 2003), cette réforme risque de plonger dans le productivisme ceux-là même qui se prétendaient à l'abri, les paysans du développement durable, car ils seront en prise directe avec le marché. Le débat reste ouvert.

Conclusion

Ces trois exemples illustrent l'importance de l'héritage historique – et en particulier le traitement politique de la question agraire – dans la constitution d'une classe paysanne et des représentations qui lui sont associées. Ils ne prétendent pas pour autant en épuiser la diversité et la complexité. Néanmoins, plusieurs caractéristiques sont partagées par les trois pays, alors que chacun d'entre eux traduit son adhésion au développement durable selon des reconfigurations qui lui sont spécifiques.

Dans tous les cas, la figure de l'agriculteur productiviste ne s'efface pas au profit d'un paysan ré-incarné, mais garde au contraire toute sa légitimité dans la quête de nouveaux marchés (compétitivité et exportation au Brésil et en France, développement et modèle du riziculteur au Laos). On assiste plutôt à la généralisation d'une agriculture duale reposant sur un partage de l'espace et des fonctions. D'un côté, on trouvera les espaces voués au modèle productiviste, de l'autre les espaces voués à la gestion d'objets naturels. Cette coexistence entre fonction productive et fonction de conservation peut être favorable, ou non, au « retour » d'une catégorie d'agriculteurs en charge de l'entretien de l'espace et de la nature. L'allocation et l'affectation des terres, le traitement de la nature, la mise en avant de l'espace comme territoire social conduisent à de nouveaux maillages dont le contrôle politique est diversement réparti ou résolu (centralisation, réglementation, concertation locale, contractualisation). Dans nos trois exemples, la référence au développement durable a plutôt tendance, pour le moment, à accentuer le processus de constitution d'espaces fondés sur la conservation d'écosystèmes et de groupes sociaux en marge du développement économique.

Cette recomposition structurelle de l'espace s'accompagne dans le meilleur des cas d'une reformulation des activités qui brouille les anciennes typologies au profit de nouvelles catégories de producteurs/gestionnaires naguère pensés séparément. Le rassemblement, sous la même dénomination, de groupes sociaux aux représentations et intérêts différents signifie de manière imposée ou revendiquée une relation similaire au territoire. Ces constructions politiques se fondent sur des qualités comme le rapport de proximité à la nature et l'inscription territoriale. Ces qualités sont supposées être partagées par les nouveaux acteurs que sont les paysans, les peuples de la forêt, les populations traditionnelles, les habitants d'un terroir... Cette reformulation peut donner vie à de nouvelles dynamiques sociales, à de nouvelles façons d'entrer en politique et de s'inscrire comme citoyen, elle peut aussi au contraire stigmatiser certaines pratiques et discréditer des franges de population auprès du grand public ou de l'opinion internationale. Selon les lieux, on assiste donc à un mouvement de balancier entre idéalisation et stigmatisation d'entités globales, où l'archaïsme devient modernité ou est au contraire rejeté dans l'opprobre.

On remarque l'importance des porte-parole, des relais d'opinion et des réseaux dans la reconnaissance de rôles qu'ils médiatisent. L'action des ONG et des syndicats est déterminante dans l'élaboration des identités et dans leur affirmation sur la scène nationale et internationale. Sans doute devons-nous nous interroger plus précisément sur ces groupes de pressions qui ont institutionnalisé au cours du temps les diverses figures du paysan, au gré des relations que nos sociétés entretiennent

avec le milieu rural et plus généralement avec le vivant. Qui, aujourd'hui a besoin de la figure du paysan du développement durable pour légitimer son discours et son action ?

Le développement durable s'affirme en redécouvrant des pratiques paysannes parées de toutes les vertus de notre modernité écologique. La re-présentation du paysan est ainsi indissociable de la critique du développement durable et partage son ambiguïté. On ne peut être que sceptique devant les tentatives d'intégration de l'environnement et du social dans la poursuite de la croissance économique et de l'expansion du marché. Pourtant, on ne peut nier que la divulgation et la légitimation des concepts d'environnement ouvrent de nouvelles opportunités d'innovations locales et de solidarités internationales. Ces innovations sont-elles condamnées à rester marginales et spatialement confinées ou atteindront-elles la pérennité et l'ampleur suffisantes pour remettre réellement en cause le modèle de développement économique ?

BIBLIOGRAPHIE

ALPHANDÉRY P., 2001. *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*. Thèse pour le doctorat de l'IEP, Paris, 465 p.

AUBERTIN C., 2003. La forêt laotienne redessinée par les politiques environnementales. In *Bois et forêts des tropiques*, numéro spécial « Forêts détruites ou reconstruites ? », 278 : 63-74.

BECK U., 1992. *Risk society. Towards a new modernity*. Ed. Sage, Londres.

BROMBERGER C., 1993. Ethnologie, patrimoine, identité. Y-a-t-il une spécificité de la situation française ? In D. Fabre (dir.), *L'Europe entre culture et Nations*, éd. De la MSH, cahier 10.

DA VEIGA J.E. et alii, 2001. *O Brasil rural precisa de uma estratégia de desenvolvimento*, IICA (MDA, CNRDS, NEAD), Brasília, 108 p.

DUFUMIER M., 1996. Minorités ethniques et agriculture d'abattis brûlés au Laos. *Cahiers des sciences humaines* 32 (1) 1996 : 195-208.

GOUDINEAU Y. (ed.), 1997. *Resettlement and Social Characteristics of New Villages*, ORSTOM-UNDP-UNESCO, 2 vol. UNDP, Vientiane.

LIMA A., BENSUSAN N., 2003. *Quem cala consente? Subsídios para a proteção aos conhecimentos tradicionais*, São Paulo, ISA, 295 p.

JOLLIVET M., 2001a. Préface. In *Agriculture et ruralité au Brésil. Un autre modèle de développement*, Éd. Karthala, Paris, 5-13.

JOLLIVET M., 2001b. *Pour une science sociale à travers champs*, Paris, éd. Arguments.

LESCURE J.-P., 1997. Ruralité ou environnement ? In *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*. Gastellu J.-M., Marchal J.-Y. (dir.). Paris, Orstom éd., coll. Colloques et Séminaires, pp 99-120.

MENDRAS H., 1993. *La fin des paysans*, (1967), réédition, Actes Sud.

National Statistical Centre, 1997. *Results from the Population Census 1995*. Vientiane, State Planning Committee, 94 p.

PINTON F., AUBERTIN C. 2000. L'extractivisme entre conservation et développement. In *Du bon usage des ressources renouvelables*. Gillon, Chaboud, Boutrais, Mullon (éds.), IRD éd., coll. Latitude 23, 241-256.

PLAGNOL H., 2003. La réforme agricole ne freinera pas le productivisme, *Le Monde*, 1^{er} août 2003.

SAINTE MARIE C., 2003. « Pratiques et savoirs locaux dans les démarches de protection de l'origine géographique: l'exemple de l'AOC ». *Com. à la journée IDDRI/IFB du 30 septembre 2003*.

SANTILLI J., 2000. A proteção legal aos conhecimentos tradicionais associados à biodiversidade: o artigo 8(j) da Convenção da Diversidade Biológica e as propostas para sua implementação no Brasil e em outros países. *Doc. de trabalho*. ISA - Brasília.

ZANONI M., LAMARCHE H. (coord.), 2001. *Agriculture et ruralité au Brésil*. Un autre modèle de développement, éd. Karthala, Paris, 346 p.

Aubertin Catherine, Pinton Florence.

Les paysans : figure emblématique du développement durable.

In : Auclair Laurent (dir.), Aspe C. (dir.), Baudot P. (dir.). Le retour des paysans ? : à l'heure du développement durable. Aix-en-Provence (FRA), Paris : Edisud, IRD, 2006, p. 15-29.

(Ecologie Humaine). ISBN 2-7449-0594-1, 978-2-7449-0594-0

Colloque sur les Paysans et l'Environnement, 2003/12/11-12, Marseille